

# **Plan de participation des Autochtones – Évaluation régionale du développement de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse**

VERSION PROVISOIRE

PRÉPARÉE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL D'ÉVALUATION

Août 2023

## Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Planification des évaluations régionales.....	3
2.1.	Consultation précoce.....	4
2.2.	Groupes consultatifs.....	5
3	Rôles et responsabilités du Comité .....	6
3.1	Confidentialité .....	6
4	Consultation relative à l'évaluation régionale.....	7
	Annexe A – Liste des contacts autochtones pour l'étape préparatoire.....	9
	Annexe B – Proposition de consultation et de suivi auprès des Autochtones .....	11

# 1 Introduction

Le 5 avril 2022, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (le ministre) a annoncé la réalisation d'une évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), afin d'éclairer les futures évaluations d'impact et les décisions fédérales propres aux projets d'énergie éolienne extracôtière dans ces régions.

Selon les modalités de l'accord du Comité et à son mandat, et en collaboration avec les peuples autochtones, le Comité a préparé le présent plan de participation des Autochtones (PPA; le Plan) afin d'exposer sa démarche visant à garantir aux groupes autochtones des possibilités significatives de participer à la réalisation de l'évaluation régionale (ER) de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse. Le concours direct des participants autochtones et les commentaires qu'ils émettront dans le cadre des premières consultations du Comité permettront de parfaire ce PPA.

Une fois que les participants autochtones et le groupe consultatif sur le savoir autochtone auront examiné le contenu et la démarche de consultation, le PPA sera publié dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre). Puis, le Comité recourra à la démarche de consultation et modifiera le PPA tout au long de la réalisation de l'EI.

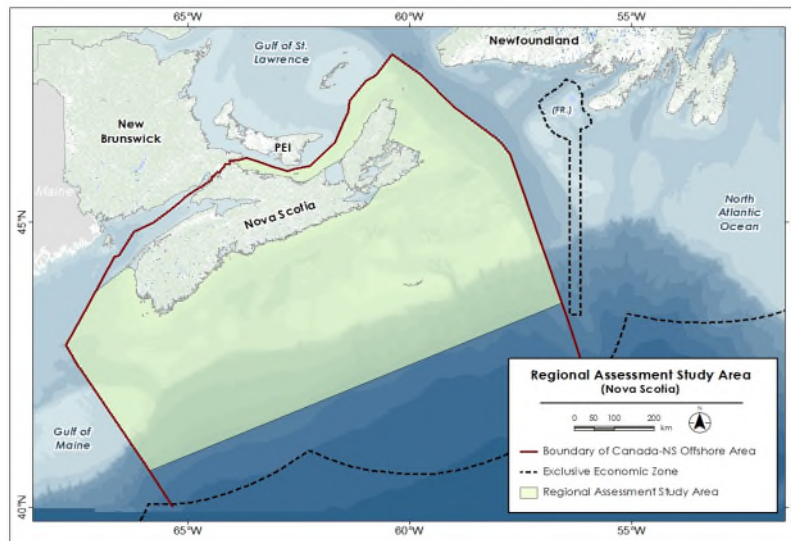
Il importe de souligner que bien que la réalisation de l'EI puisse comporter un volet de collecte de renseignements sur les droits des Autochtones, le processus de consultation n'en est pas un de détermination des droits ancestraux ou issus de traités.

## 2 Planification des évaluations régionales

L'étape de la planification en amont de l'EI (c'est-à-dire avant la nomination du Comité) s'est échelonnée d'avril 2022 à février 2023 et comportait un vaste programme de consultation de la part de l'Agence afin d'éclairer l'accord d'EI et le mandat qui régissent désormais le Comité dans la réalisation de l'EI.

La liste des groupes et organisations autochtones contactés au cours de l'étape préparatoire figure à l'annexe A. En raison de l'étendue de la zone d'étude proposée, la prise de contact a eu lieu en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. La zone d'étude de l'E1 est indiquée à la figure 1.

Figure 1 : Zone d'étude de l'évaluation régionale (Nouvelle-Écosse)



## 2.1. Mobilisation précoce

Au cours de l'étape préparatoire, une aide financière aux participants a été proposée aux communautés et aux organisations autochtones afin de favoriser leur participation, notamment aux réunions de planification. Cette étape a abouti à la publication et à l'examen aux fins de commentaires du projet d'accord d'EI et du mandat. La période de consultation s'est échelonnée du 12 octobre au 26 novembre 2022. Voici un résumé général des commentaires reçus des groupes autochtones au cours de cette étape :

- Une communication ouverte et transparente tout au long du processus;
- Des possibilités plus précoces de participation au processus;
- La prise en compte du savoir autochtone, conformément aux principes de [PCAP®](#) (propriété, contrôle, accès, possession) et aux protocoles d'inclusion du savoir autochtone en place;
- Le respect des formats initiaux et des processus du savoir des Nations, des communautés et des sous-groupes représentés (chants, contes, etc.);
- Le respect du caractère unique de chaque communauté et, dans la mesure du possible, l'ajustement du processus en fonction des préférences;
- L'inclusion de diverses perspectives (femmes, aînés, groupes minoritaires, intergénérationnels, etc.) tout au long du processus;
- La communication en avance des délais avec un préavis suffisant pour permettre une participation concrète, significative;
- La mise à disposition d'une aide financière aux participants;

- Le respect et l'intégration de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le cadre de ce PPA a été élaboré en tenant compte des commentaires reçus des Autochtones au cours de l'étape préparatoire et de la période de consultation sur le projet d'accord et le mandat. À partir de cette rétroaction, le Comité entreprendra des activités de consultation en vue de respecter tous les commentaires et d'y répondre au fil des progrès de l'évaluation de l'impact.

Le ministre a publié l'[accord final et le mandat](#) et a nommé le 23 mars 2023 un [comité](#) indépendant qu'il a chargé de l'EI. La réalisation de cette EI prendra 18 mois.

---

## 2.2. Groupes consultatifs

Au cours de l'étape préparatoire, l'Agence a lancé un processus visant à désigner des organisations ou des personnes possédant une expertise dans un ou plusieurs domaines, afin qu'elles deviennent membres d'un ou de plusieurs groupes consultatifs, conformément à l'article 4.1 de l'Accord. Les groupes consultatifs sont les suivants :

- Groupe consultatif sur le savoir autochtone;
- Groupe consultatif sur l'information scientifique et les connaissances des collectivités;
- Groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan.

Pour constituer la liste des membres de chaque groupe consultatif, un premier [appel à manifestation d'intérêt](#) a été publié sur le Registre en février 2023, invitant les participants à postuler pour participer à un ou plusieurs de ces groupes en présentant la preuve d'une expertise et d'une expérience jugées pertinentes. L'objectif des groupes consultatifs est de réunir de multiples experts en la matière ayant diverses perspectives pour parler sur des sujets précis (p. ex. les oiseaux marins, la pêche, les mammifères marins) et transmettre des connaissances et des renseignements que le Comité utilisera pour ses analyses. Ces entretiens devraient être plus ciblés qu'une session générale de consultation des participants, et plus complets qu'une réunion individuelle avec une organisation ou la consultation d'une personne.

Le Comité fera appel à ces groupes consultatifs en fonction des besoins. Le Comité est conscient des difficultés logistiques liées à l'organisation de réunions avec de multiples participants, raison pour laquelle les réunions du groupe consultatif seront annoncées à l'avance, avec un préavis aussi long que possible pour les participants potentiels.

Le Comité continuera d'accepter les formulaires de déclaration d'intérêt des participants intéressés tout au long de la réalisation de l'EI. Les réunions avec les groupes consultatifs s'achèveront lorsque le Comité en sera aux dernières étapes de la rédaction du deuxième rapport.

## 3 Rôles et responsabilités du Comité

Les rôles et responsabilités du Comité en matière de consultation des Autochtones sont détaillés dans l'Accord. Un secrétariat sera constitué pour apporter un soutien administratif et technique au Comité pendant la réalisation de l'EI.

Le Comité a pour mandat de recevoir des renseignements des peuples autochtones sur la nature et la portée des droits ancestraux ou issus de traités protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* dans la zone d'étude, ainsi que des renseignements sur les effets négatifs potentiels que les futures activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude pourraient avoir (individuellement ou cumulativement) sur ces droits. Les renseignements fournis au Comité dans le cadre de ce processus pourraient également contribuer aux efforts déployés par la Couronne pour élaborer et mettre en œuvre des processus de consultation véritable auprès de peuples autochtones concernant de futures évaluations d'impact propres à des projets et pour d'autres processus décisionnels et réglementaires, une fois l'EI terminée.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité reconnaît que le savoir autochtone est un élément important pour comprendre les conditions existantes, les effets potentiels (positifs, négatifs et cumulatifs), les mesures d'atténuation et les autres mesures visant à remédier aux effets. Dans ses rapports, le Comité indiquera la manière dont il a pris en compte et utilisé le savoir autochtone fourni concernant l'EI.

Comme le précise le mandat, le Comité achèvera ses travaux de manière progressive, en soumettant les éléments de son rapport aux ministres comme suit :

- i. un rapport provisoire, 12 mois après la nomination du Comité, axé sur les renseignements et l'analyse en vue d'éclairer la planification à venir et l'octroi de permis pour l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude;
- ii. un rapport final, 18 mois après la nomination du Comité, axé sur la détermination et la recommandation de mesures d'atténuation et d'autres démarches pour faire face aux effets potentiels, de même que la surveillance et le suivi des exigences en vue d'éclairer les futures évaluations d'impact des activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone d'étude.

---

### 3.1 Confidentialité

Les commentaires et autres documents reçus par le Comité tout au long du processus d'EI seront affichés dans le Registre, à l'exception de ceux qui sont considérés comme confidentiels ou visés par une obligation de non-divulgence.

Le Comité a élaboré une procédure de confidentialité, affichée dans le Registre, qui détaille la conduite qu'il adoptera à l'égard des renseignements protégés ou sensibles.

Si un participant ne souhaite pas que ses soumissions ou ses commentaires soient affichés dans le Registre, il doit communiquer avec le Comité avant de soumettre ses commentaires ou ses documents. Par ailleurs, le savoir autochtone transmis à titre confidentiel est protégé contre la divulgation en vertu de l'article 119 de la *LEI*, sauf si un consentement écrit est fourni.

## 4 Consultation relative à l'évaluation régionale

Cette section présente les objectifs des peuples autochtones et du Comité en ce qui concerne la consultation tout au long de la réalisation de l'EI. Le Comité souhaite travailler avec des groupes et des organisations autochtones pour déterminer les possibilités de participation tout au long du processus d'évaluation d'impact. Les objectifs du processus de consultation des Autochtones sont les suivants :

- Établir un dialogue ouvert et constructif avec les organisations et les groupes autochtones désireux de participer à l'EI;
- Encourager les groupes autochtones à participer activement à l'EI.

Les activités de consultation pourraient comprendre, entre autres :

- des séances de consultation générale planifiées, en personne ou virtuelles;
- des séances de consultation du groupe consultatif ciblé portant sur un sujet d'intérêt particulier;
- des courriels envoyés à la liste des participants tenue à jour par le Comité et le secrétariat;
- des avis officiels et des mises à jour affichés dans le registre;
- la soumission de commentaires au Comité, en tout temps pendant la réalisation de l'EI, à l'aide de l'[outil d'observations du public](#) qui se trouve dans le Registre, ou du courriel générique ([OffshoreWindNS-EolienneExtracotiereNE@iaac-aeic.gc.ca](mailto:OffshoreWindNS-EolienneExtracotiereNE@iaac-aeic.gc.ca)).

Le Comité s'efforcera de collaborer avec les groupes autochtones pour favoriser et faciliter leur participation véritable. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte des préférences des groupes autochtones pour des réunions en personne plutôt que virtuelles.

L'Annexe A expose les activités **proposées** de consultation auprès des Autochtones au cours de la réalisation de l'EI. Le Comité sollicitera des commentaires à propos des activités proposées tout au long de la réalisation de l'EI et modifiera le tableau en conséquence. Sachant que le Comité doit achever ses travaux dans un délai précis, certains objectifs de consultation précoce ont été proposés dans l'espoir d'établir un dialogue ouvert et constructif avec des groupes autochtones désireux de participer à l'EI.

La fréquence des activités de consultation variera et dépendra des besoins du Comité, des besoins des groupes ou des organisations autochtones et de la disponibilité des groupes et des organisations pour se réunir et participer de façon significative à la réalisation de l'EI.

## Annexe A – Liste des contacts autochtones pour l'étape préparatoire

Le tableau A1 fournit une liste des collectivités, des groupes et des organisations autochtones contactés au cours de l'étape préparatoire de l'EI2022.

Tableau A1

<b>Nom de la collectivité/du groupe autochtone</b>
<b>Nouvelle-Écosse</b>
Première Nation d'Acadia
Première Nation d'Annapolis Valley
Première Nation de Bear River
Première Nation d'Eskasoni
Première Nation de Glooscap
Première Nation mi'kmaq de Metepenagiag
Première Nation de Pictou Landing
Première Nation de Potlotek
Première Nation de Waycobah
Première Nation de Wagmatcook
Première Nation de Membertou
Première Nation de Millbrook
Première Nation de Sipekne'katik
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>
Première Nation d'Abegweit
Première Nation de Lennox Island
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>
Gouvernement du Nunatsiavut
Nation innue représentant la Première Nation innue de Sheshatshiu et la Première Nation innue de Mushuau
Conseil communautaire de NunatuKavut
Première Nation Qalipu
Première Nation Miawpukek
Gouvernement du Nunatsiavut
<b>Nouveau-Brunswick</b>
Première Nation de Fort Folly
Première Nation d'Eel Ground
Première Nation de Pabineau
Première Nation d'Esgenoôpetitj
Première Nation de Bouctouche
Première Nation d'Indian Island
Première Nation d'Eel River Bar
Nation mi'kmaq de Metepenagiag
Première Nation de Kingsclear
Première Nation des Malécites du Madawaska
Première Nation d'Oromocto
Première Nation de St Mary's

Première Nation de Tobique
Première Nation de Woodstock
<b>Québec</b>
Nation Micmac de Gespeg
Gouvernement Mi'gmaq de Listuguj
Micmacs de Gesgapegiag
Conseil des Innus d'Unamen Shipu
Conseil des Innus de Ekuanitshit
Conseil des Innus de Pakua Shipu
Conseil des Innus de Pessamit
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam
Première Nation des Innus de Nutashkuan
<b>Organisations autochtones</b>
Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn Negotiation Office (KMKNO)
Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat
Confederacy of Mainland Mi'kmaq
Mi'kmaq Conservation Group
Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse/Conseil des peuples autochtones des Maritimes
Nova Scotia Native Women's Association
Union of Nova Scotia Mi'kmaq
Institut des ressources naturelles Unama'ki
Wskijnu'k Mtmo'taquow Agency Ltd
Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK)
Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat
Newfoundland Aboriginal Women's Network (NAWN)

## Annexe B – Proposition de consultation et de suivi auprès des Autochtones

Activité proposée <sup>1</sup>	Objectifs	Mise à jour
<b>Printemps et été 2023 (de mai à août)</b>		
Diffusion du PPA	Diffuser la version provisoire d'un cadre du PPA aux fins d'examen et de discussion	Lancé en juin 2023 avec KMKNO. <i>Une autre diffusion du PPA est prévue en août 2023, avec collecte de commentaires proposée pour septembre 2023</i>
Réunions initiales	Présentations Donner un aperçu et une mise à jour de l'évaluation régionale Parler du PPA Recueillir des commentaires et des avis sur la démarche proposée en matière de consultation Répondre aux premières questions ou préoccupations	Rencontre avec KMKNO (30 mai 2022)
Formation pour le Comité	Le Comité doit assister à une séance sur l'approche à double perspective	<i>Prévue pour l'été 2023 – en collaboration avec KMKNO pour l'organisation</i>
	Le Comité doit assister à une séance sur les principes de PCAP®	<i>Prévue pour l'été 2023 – en collaboration avec KMKNO pour l'organisation</i>
Groupe consultatif sur le savoir autochtone	Amorcer la première prise de contact afin d'établir une liste des participants, d'organiser la première réunion et de décider des thèmes à aborder  <u>REMARQUE</u> : Selon les commentaires émis par KMKNO, le groupe consultatif sur le savoir autochtone comprendra les pêches alimentaires, sociales et rituelles et les pêches fondées sur des traités	La première réunion a eu lieu le 28 juillet 2023
Groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan	Amorcer la première prise de contact afin d'établir une liste des participants, d'organiser la première réunion et de décider des thèmes à aborder  <u>REMARQUE</u> : <i>La pêche commerciale (autochtone) fera partie de ce groupe consultatif</i>	La première réunion a eu lieu le 27 juillet 2023

<sup>1</sup> Des jalons sont posés en mars 2024 et en septembre 2024

<b>Activité proposée<sup>1</sup></b>	<b>Objectifs</b>	<b>Mise à jour</b>
MEKS	Étudier la possibilité d'une étude des connaissances écologiques Mi'kmaq (MEKS) pour éclairer l'EI	<i>Travailler avec KMKNO à l'ébauche d'un énoncé des travaux (juin 2023)</i>
Séance d'information sur l'énergie éolienne extracôtière	Sur demande, le Comité animera une séance d'information sur l'énergie éolienne extracôtière organisée par une tierce partie	
<b>Automne 2023 (de septembre à novembre)</b>		
Octobre 2023	<i>À venir</i>	<i>Séances portes ouvertes proposées dans toute la province</i>
Octobre 2023	<i>À venir</i>	<i>Assemblées communautaires proposées</i>
<b>Hiver 2023-2024 (de décembre à mars)</b>		
<b>Examen du rapport provisoire</b>	Examen et commentaires sur le rapport provisoire du Comité (planification future et permis)	<i>Prévu pour janvier/février 2024</i>
<b>JALON : Le Comité soumet un rapport provisoire aux ministres (mars 2024)</b>		
<b>Printemps et été 2024 (d'avril à août)</b>		

Activité proposée <sup>1</sup>	Objectifs	Mise à jour
<b>Examen du rapport final</b>	Examen et commentaires sur le rapport final du Comité (recommandations)	
<b>Automne 2024 (septembre)</b>		
<b>JALON : Le Comité soumet son rapport final aux ministres (septembre 2024)</b>		